Service médias Travail.Suisse – Edition du 22 août 2016

**Votations fédérales du 25 septembre 2016 : L’économie durable, dans l’intérêt des travailleurs mais aussi de l’économie**

**L’initiative des Verts pour une économie durable renforce l’économie suisse dans le sens de l’efficience et de la durabilité. Moins gaspiller et mieux gérer les ressources est aussi bon pour les travailleurs car cela permet de maintenir un environnement de qualité sans lequel il n’est pas possible de prospérer à long terme. Pour l’économie, l’initiative est plus une chance qu’une contrainte car elle l’incite à innover en utilisant moins d’énergie et de ressources naturelles, ce qui réduit aussi les coûts de production. Par ailleurs, l’économie durable est une importante source d’emplois qualifiés, durables et répartis dans tout le pays.**

*Denis Torche, Responsable politique environnementale, fiscale et extérieure*

L’initiative « Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte) » vise à inscrire dans la Constitution fédérale les principes de l’économie circulaire (économie où les ressources sont le moins possible gaspillées ou réintégrées dans le cycle de production). Pour mettre en œuvre les principes de l’économie durable, l’initiative prévoit que la Confédération fixe des objectifs à moyen et à long terme. Pour y parvenir, elle peut encourager la recherche et l’innovation, édicter des prescriptions applicables aux processus de production et aux produits et prévoir des taxes d’incitation sur la consommation des ressources naturelles mais sans incidences sur le budget. Il n’y aura donc pas de nouveaux impôts. Dans les dispositions transitoires de la Constitution, l’initiative prévoit une forte diminution de l’ « empreinte écologique » de la Suisse.

**Réduire l’empreinte écologique de la Suisse : on n’a pas le choix !**

L’empreinte écologique est une mesure indiquant quelles sont les surfaces à disposition pour un pays ou même pour la planète pour couvrir ses besoins de façon renouvelable. La Suisse a une empreinte écologique bien trop forte. Ne pas prendre les mesures nécessaires pour la réduire fortement coûtera au final plus cher : car ne rien faire équivaut à une consommation non durable des ressources, ce qui détruit les bases mêmes sur lesquelles repose le développement de l’économie. Une planète en très mauvais état écologique est très nocive pour l’économie elle-même et donc pour les emplois. L’initiative fixe le délai de 2050 pour réduire fortement l’empreinte écologique de la Suisse. L’objectif est réalisable si l’on prend les mesures nécessaires sans tarder et correspond aussi à la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre à une tonne par habitant d’ici 2050.

Le Conseil fédéral, conscient de l’importance de l’initiative pour une économie durable, a décidé en 2014 de lui opposer un contre-projet indirect sous la forme d’une révision de la loi sur la protection de l’environnement (LPE). Malgré l’accueil majoritairement favorable issu de la procédure de consultation, le Parlement a édulcoré puis enterré le projet sous la pression du lobby économique n’y voyant que des contraintes étatiques préjudiciables à l’économie.

On a ainsi raté la chance d’avoir de nouvelles dispositions très importantes pour une économie durable, prévues dans la révision de la LPE ; comme par exemple la prise en compte de l’impact des nuisances environnementales à l’étranger (importation de matières premières et de produits finis), la traçabilité des produits ou la valorisation des déchets contenant des métaux rares, ce qui aurait permis de créer de nouveaux emplois en Suisse.

**Maintien et création de nouveaux emplois**

Il est vraisemblable que si le Parlement avait adopté la révision de la LPE, l’initiative aurait pu être retirée. Il ne reste donc que l’initiative pour maintenir la pression nécessaire pour poursuivre et renforcer la durabilité des processus économiques. Il est dès lors important que l’initiative fasse au moins un bon score. Sinon, la Suisse rechignera à rendre son économie plus durable, au préjudice de l’innovation et des investissements dans les cleantechs. Le développement de nouveaux emplois prometteurs et tournés vers l’avenir sera dès lors compromis. Pour les travailleurs et travailleuses, l’initiative représente donc bien une chance de sauvegarde et de création de nouveaux emplois car elle stimulera l’innovation et favorisera le recyclage en particulier.

On peut rappeler dans ce contexte que la Suisse s’est engagée à mettre en œuvre les objectifs de développement durable pour 2030.[[1]](#footnote-1) Plusieurs de ces objectifs concernent l’économie durable comme l’objectif 12 qui est « d’établir des modes de consommation et de production durables » et l’objectif 8 qui est de « promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ». Lors de la Conférence internationale du travail de juin 2016 à Genève, la Suisse s’est engagée pour une liste d’indicateurs pertinents pour mettre en œuvre cet objectif et a insisté sur le rôle crucial des entreprises et la mise en place de partenariats pour atteindre cet objectif. Dans le cadre du processus législatif mais aussi du partenariat social, Travail.Suisse et ses fédérations sont prêtes à s’investir dans cette direction.

Enfin, en orientant son économie vers une consommation toujours plus faible de ressources, la Suisse contribue à un monde plus équitable et gagne en crédibilité sur le plan international.

Travail.Suisse, Hopfenweg 21, 3001 Berne, tél. 031 370 21 11, info@travailsuisse.ch,

www.travailsuisse.ch

1. L’assemblée générale de l’ONU a adopté en automne 2015 les Objectifs de développement durable (ODD). Ils réunissent des objectifs de promotion du développement des pays pauvres et des objectifs de développement durable qui touchent tous les pays. [↑](#footnote-ref-1)